



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 8 septembre 2019	Heure de départ	18h30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 15 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 BF	Nombre total d'inscriptions	74/83
Pari mutuel	\$121,177				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Matthew McDonald était présent dans le bureau des juges pour la divulgation du résultat d'analyse positive de TCO₂, pour le cheval "THE TIME TO WIN", du 29 août.
- Germaine Brazeau était présent pour discuter les prévisions de la règle 14.13 de la CAJO, au sujet du "STONEBRIDGE BEACH", qui avait été retiré (erreur au bureau des courses), de la Course 10, prévue pour ce soir.

Courses:

- Jonathan Lachance a été autorisé à se retirer de cinq courses.
- Rien à signaler.
 - Rien à signaler.
 - Rien à signaler.
 - Le conducteur du #7, "MOHEGAN BLUE CHIP", (Guy Gagnon), a été averti au sujet de sa stimulation après le poteau de ¾ de mille. Rien à signaler.
 - Le conducteur du #4, "CANT BE BETTER", (Jacques Beaudoin), sera présent dans le

bureau des juges pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Le conducteur du #1, "INDEPENDENCE TIME", (Stephane Pouliot), a été reconnu coupable de ne pas avoir respecté le règlement 22.03 (j)(vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ) par le juge au départ et a reçu la sanction pécuniaire de 100 \$ (SB 50965). Rien à signaler.

6. Examen du bris par le #5, "MCFREELY", (Patrick Richer), avant le poteau de ¼ mille ; en bris d'allure, le #5, a provoqué une interférence au #4, "BAY STORM", (Clarke Steacy), et une autre au #9, "KEYSTONE KAYLEE", (Rodney LaFromboise). Aucun placement n'est requis, comme le #5 est arrivé derrière les chevaux avec lesquels il avait interféré. Le #7, "BETTOR JET", (Stephane Pouliot), a eu de l'équipement brisé (protège-genoux défectueux) après le poteau de ½ mille pour avoir causé à ce cheval un bris (il a été inscrit dans la statistique avec un bris d'équipement et il est arrivé avec de l'équipement brisé). Rien à signaler.
7. Examen du bris par le #4, "SOMETIMES WHEN", (Stephane Pouliot), dans le dernier droit. Mr Pouliot a déclaré qu'il avait touché ses roues avec celles du #7, "PRECIEUSE CC", provoquant ainsi un bris (il a été inscrit dans la statistique avec un bris par cause d'interférence). Aucune sanction pour Mr Pouliot, comme le cheval déviait vers l'intérieur.

Enquête sur le bris, après le départ, par le #6, "UNABATING", (Guy Gagnon), qui est arrivé en 2^e position. Aucune infraction à la règle du bris d'allure. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/SLNGld7m7AQ>

8. Nous avons discuté les fractions (26² 56³ 126¹ 154¹) avec le conducteur du #5, "CHALEURS AD", (Guy Gagnon), il est allé après le poteau de ¼ de mille ; aucune sanction même si nous avons réitéré à Mr Gagnon les règlements. Rien à signaler.
9. Nous avons rappelé au conducteur du #1, "PANTHEON SEELSTER", (Clarke Steacy), que la stimulation devra se faire en ligne droite et non en dehors des extrémités du sulky. Le conducteur du #4, "CHOREOGRAPHER", (Rodney LaFromboise), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest. Le conducteur du #6, "SAULSBROOK PEACH", (Guy Gagnon), sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

Réclamations :

- 4 – Le #6, "ASTERISM", (1 réclamation) pour \$10,000, par Matthew McDonald, Derek Romano, Brett Romano & Sergio Vespa (Anne-Marie Turenne entaîneuse).